



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-quatrième session

26 février-1^{er} mars 2013

Point 3 l) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : coordination des activités statistiques
dans le système des Nations Unies**

Rapport du Groupe des Amis de la présidence sur la coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies

Note du Secrétaire général

En réponse à une demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante-troisième session (voir E/2012/24, chapitre I, section B), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre un rapport d'activité du Groupe des Amis de la présidence sur la coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies. Ce rapport décrit la création du Groupe et établit les premiers échanges sur les domaines prioritaires. Il fait aussi le point sur une réunion entre le Président du Groupe et les chefs de services statistiques des organismes des Nations Unies et énonce un programme de travail pour le Groupe des Amis de la présidence afin de l'aider à conclure ses travaux. Un document de référence accompagnant le rapport donne une description détaillée du système statistique des Nations Unies et des mécanismes de coordination existants. La Commission est invitée à formuler des observations sur le programme de travail et à fournir des directives au Groupe des Amis de la présidence pour lui permettre d'achever sa tâche.

* E/CN.3/2013/1



I. Contexte

1. À sa quarante-troisième session, en 2012, la Commission de statistique, dans sa décision 43/112 :

a) A accueilli favorablement le rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2012/15) qui portait sur des questions soulevées à sa quarante-deuxième session, a souligné qu'il importait de coordonner efficacement les programmes statistiques dans les organismes des Nations Unies et a estimé que le moment était venu de procéder à une évaluation et à un examen généraux des mécanismes de coordination existants;

b) A approuvé la proposition de constituer un Groupe des Amis de la présidence qui serait chargé de réfléchir à la situation actuelle et de formuler des propositions en vue d'améliorer les mécanismes; un nouveau mandat serait établi afin de tenir compte des observations qui ont été reçues;

c) A affirmé qu'il fallait que des représentants des entités compétentes des Nations Unies connaissant bien le cadre institutionnel participent activement et pleinement au Groupe des Amis de la présidence et a noté avec satisfaction que les États Membres et les entités des Nations Unies étaient désireux de participer à l'initiative;

d) A demandé à sa Présidente de prendre les mesures voulues aux fins du fonctionnement du Groupe des Amis de la présidence, en consultation avec le Bureau et les coprésidents du Comité de coordination des activités de statistique;

e) A prié le Groupe des Amis de la présidence de lui faire rapport à sa quarante quatrième session en 2013.

II. Création du Groupe des Amis de la présidence

2. L'Institut national de statistique et de géographie (INEGI) du Mexique s'est proposé pour prendre la direction de l'établissement de ce Groupe des Amis de la présidence et a collaboré étroitement avec le secrétariat de la Division de statistique de l'ONU à une sensibilisation des États Membres. Tous les pays qui avaient exprimé explicitement leur souhait de rejoindre le Groupe des Amis de la présidence ont été invités. Plusieurs autres pays, qui s'étaient montrés intéressés par la coordination des activités statistiques lors des échanges au sein de la Commission, ont été invités à rejoindre le Groupe des Amis de la présidence, afin de garantir la représentation équilibrée de chaque région. Le Groupe a été officiellement créé début juillet 2012. Il compte 12 membres et régions : l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, les États-Unis d'Amérique, la Hongrie, l'Inde, l'Italie, le Mexique, le Maroc, le Niger, la Palestine, et les Philippines. Conformément à la décision 43/12 de la Commission de statistique demandant l'association pleine et entière des entités compétentes du système des Nations Unies, des représentants de la CNUCED, de la CESAO, de l'OIT et de l'UNICEF ont également été invités à rejoindre le Groupe des Amis de la présidence. Ils représentent chacun une des quatre grandes catégories d'entités des Nations Unies, à savoir, respectivement, les secrétariats, les commissions régionales, les institutions spécialisées et les fonds et programmes.

3. En guise de première étape, le Groupe des Amis de la présidence a examiné son projet de mandat (E/CN.3/2012/15, annexe III), compte tenu des échanges qui

avaient eu lieu au sein de la Commission de statistique, et a accepté deux modifications à la proposition d'origine. Tout d'abord, les questions de coordination au sein du système des Nations Unies étant très complexes du fait de la diversité des arrangements institutionnels existants, il a été décidé que les travaux du Groupe des Amis de la présidence seraient répartis sur une période de deux ans, et que le Groupe ferait rapport sur ces questions à la Commission de statistique aux quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions de celle-ci, en 2013 et en 2014 respectivement. Ensuite, le Groupe a inclus dans son mandat le statut de participant à part entière des quatre organisations internationales mentionnées plus haut. La version finale du mandat figure en annexe du présent document.

4. Un premier débat à propos des priorités du Groupe des Amis de la présidence a fait ressortir plusieurs points. Il a été souligné que l'amélioration de la coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies n'était pas une fin en soi, mais qu'elle devait plutôt être considérée comme un outil devant aider les entités de l'ONU à fournir les données statistiques qui leur sont demandées en vertu du mandat que les États Membres leur ont confié. Les participants ont reconnu que le manque de cohérence entre les mandats des différentes entités de l'ONU pourrait constituer une source de défaillances dans le fonctionnement du système statistique global. Cela ne signifie toutefois pas que le Groupe des Amis de la présidence devra demander la modification des mandats des entités, processus qui se révélerait long et compliqué, mais plutôt qu'il faudra proposer des options qui soient pratiques et qui tiennent compte des arrangements institutionnels en vigueur. Les participants ont estimé qu'il était absolument essentiel d'associer des représentants des États Membres et des organismes des Nations Unies aux travaux, étant donné que ces personnes permettront à toutes les parties de mieux comprendre les règles et les aspects juridiques.

5. Dans ce contexte, il a été décidé que le Groupe sur la coordination travaillerait sur les éléments suivants :

- a) La collecte et la diffusion des données, y compris l'infrastructure de soutien, par exemple UNdata;
- b) L'élaboration et la mise en application de normes statistiques;
- c) L'appui aux pays par une coopération technique et le renforcement des capacités;
- d) Les arrangements organisationnels en vigueur;
- e) Les principes et pratiques professionnels;
- f) La programmation des travaux et la budgétisation;
- g) Les questions relatives à la gestion des ressources humaines;
- h) Les logiciels statistiques et l'informatique.

III. Consultation des organismes du système des Nations Unies

6. Compte tenu de la préoccupation spécifique de la Commission, qui insiste pour que « le Groupe des Amis de la présidence compte des représentants des entités

compétentes des Nations Unies connaissant bien le cadre institutionnel », la tentative de mise en place d'un dialogue et d'un échange avec des représentants de ces entités a été une étape importante. À cette fin, une réunion a été organisée entre les entités du système des Nations Unies et un représentant de l'INEGI (Mexique), agissant en qualité de responsable du Groupe sur la coordination, en marge de la 20^e session du Comité de coordination des activités de statistique, qui s'est tenue à Francfort le 17 septembre 2012. Pour introduire le débat, le Président du Groupe a fait un exposé, qui incluait une revue des recherches approfondies menées sur la question de la coordination ainsi qu'une réflexion sur les avantages d'une coordination efficace, au rang desquels figurent les gains d'efficacité et la cohérence des données. Il a été reconnu que la coordination constituait un défi incessant et complexe qui requiert que toutes les parties prenantes coopèrent étroitement en vue de formuler une proposition solide devant permettre la mise en place d'une coordination efficace à l'avenir, comme le demande la Commission de statistique des Nations Unies.

7. Au cours des débats, les représentants ont mis en évidence l'élément qui distingue fondamentalement les systèmes statistiques nationaux et internationaux : l'absence de « cadre réglementaire et législatif » au niveau international. À l'inverse, la diversité des mandats et des structures hiérarchiques qui coexistent au sein du système des Nations Unies y complique parfois la coordination pratique en matière de statistique. À cet égard, les participants ont souligné le rôle central de la Commission de statistique des Nations Unies, en sa qualité d'organisme intergouvernemental à l'échelle mondiale se consacrant uniquement à la statistique et reconnu pleinement par les entités de l'ONU dont la statistique est l'activité de base. Ce rôle central peut également être reconnu par les statisticiens travaillant dans les entités spécialisées de l'ONU dont la statistique n'est pas l'activité de base, mais il n'est pas reconnu officiellement par leurs institutions et leurs organes directeurs. Selon la mise en garde formulée par les participants, un facteur restrictif réside dans le fait que la Commission de statistique de l'ONU tend à représenter les points de vue des bureaux de statistique nationaux plutôt que les systèmes statistiques nationaux. Par ailleurs, plusieurs participants ont évoqué la possibilité qu'un conflit surgisse du fait qu'ils doivent officiellement rendre des comptes en matière de programmation statistique à plusieurs autres organes intergouvernementaux, tels que la Conférence internationale des statisticiens du travail et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Ces processus intergouvernementaux jouissent d'un statut comparable à celui de la Commission de statistique et, dès lors, toute décision de modification des arrangements formels en matière de programmation et de pratiques statistiques des entités de l'ONU devra, pour être effective, obligatoirement remonter au niveau du Conseil économique et social ou de l'Assemblée générale. Les difficultés rencontrées dans la coordination des « systèmes » statistiques nationaux (par exemple entre les bureaux de statistique nationaux et les ministères de tutelle) se retrouvent dans une certaine mesure au niveau international.

8. Les participants se sont montrés assez sceptiques quant à la proposition de mise en place d'un « Mécanisme d'échange des données » des Nations Unies, pour plusieurs raisons : ce processus nécessiterait que tous les organes directeurs de l'ONU acceptent de céder à une autre entité leur pouvoir décisionnel en matière de collecte et de diffusion des données; des ressources supplémentaires considérables devraient être allouées au système pour qu'il soit pleinement opérationnel; aucune

enceinte ne centralise l'expertise requise pour le large éventail de données traitées par les différentes entités de l'ONU; retards que pourrait entraîner un processus de revue systématique des données.

9. Toutefois, les participants ont accueilli favorablement certains aspects de l'idée : un examen critique par les pairs, sous l'une ou l'autre forme, pourrait être bénéfique; l'on pourrait utiliser les mécanismes existants, tels que UNdata, pour détecter certains problèmes de données et s'employer à les résoudre; la notion de « principes de qualité » communs. Les participants ont proposé que soit établi un cadre ONU, commun et explicite, d'assurance qualité des données.

10. Aux fins de la réalisation des tâches dont le Groupe des Amis de la présidence a la responsabilité, les entités du système des Nations Unies ont débattu des points de consensus suivants :

a) Les entités de l'ONU ont à cœur de travailler de façon constructive avec le Groupe des Amis de la présidence à la définition de mécanismes de coordination appropriés et améliorés.

b) Le rôle stratégique que les commissions régionales jouent dans la promotion des normes convenues devant être appliquées par les pays, et dans la contribution au transfert efficace des données depuis les États Membres d'une région donnée vers les unités du système de l'ONU et les organisations internationales en général, doit être reconnu.

c) Le Comité de coordination des activités de statistique, organe central chargé de la coordination statistique est, en principe, l'enceinte appropriée pour traiter de la question générale de la cohérence des données au niveau international, et doit être encouragé en ce sens. Les entités du système de l'ONU peuvent prendre l'initiative en créant et en adoptant, entre elles dans un premier temps, des accords et des arrangements, qui pourraient ensuite servir de modèles pour le groupe, plus vaste, du Comité de coordination des activités de statistique.

d) Une première étape utile pour l'analyse de la circulation des données statistiques dans le système de l'ONU pourrait être de créer un tableau mentionnant l'origine et la destination des données, afin d'évaluer le problème et de chercher des solutions pratiques pour le résoudre. L'Institut national de statistique et de géographie du Mexique s'est à cet égard proposé pour travailler à l'élaboration d'un document de réflexion sur un « modèle pour l'échange d'informations », qui serait présenté à la Commission dans un document de référence.

e) L'idée de « Mécanisme d'échange » ne devrait pas porter sur les données elles-mêmes, mais plutôt sur les méthodes et principes de qualité sous-jacents. Il convient à cet égard d'analyser également la place que pourrait prendre l'échange de données et de métadonnées statistiques dans une solution à long terme.

f) La Division de statistique de l'ONU va travailler, en étroite collaboration avec les quatre membres internationaux du Groupe, à une meilleure description de l'actuel système statistique de l'ONU, et notamment des mécanismes de coordination existants, afin d'aider le Groupe des Amis de la présidence à analyser la situation actuelle et à faire des propositions d'amélioration.

IV. Programme de travail

11. Conformément à l'engagement pris par les entités du système de l'ONU, la Commission disposera d'un document de référence décrivant plus en détail le système de l'ONU et les mécanismes de coordination existants, ce qui lui permettra de mieux analyser les problèmes actuels et d'essayer de les résoudre. Les informations suivantes seront présentées pour chaque organisme :

- a) Nom de l'organisme et type d'entité des Nations Unies;
- b) Mandat (y compris organe directeur);
- c) Champs d'activité;
- d) Programme de travail statistique (y compris les principaux produits et clients de la production statistique de l'organisme);
- e) Politiques de collecte et de diffusion des données (y compris la couverture thématique et les équivalents nationaux);
- f) Structure;
- g) Effectif des statisticiens et du personnel de soutien;
- h) Mécanismes de coordination avec d'autres organismes de l'ONU.

12. Le calendrier suivant est soumis à l'examen de la Commission en vue de son approbation :

- a) Avril 2013 – Le Groupe des Amis de la présidence arrête la liste complète des aspects/dimensions de la coordination qui devront être traités dans son rapport final;
- b) En mai et juillet 2013 – Pour chacune des dimensions choisies, le Groupe des Amis de la présidence établit un document d'analyse, décrit les arrangements en vigueur, met en évidence les points forts et les points faibles, et formule des recommandations spécifiques;
- c) En août et septembre 2013 – Préparation du premier projet de rapport, en consultation avec les organismes du système de l'ONU;
- d) En octobre et novembre 2013 – Établissement de la version finale du rapport pour présentation à la Commission de statistique.

13. La Commission est invitée à formuler des observations sur le programme de travail et à fournir des directives au Groupe des Amis de la présidence pour lui permettre d'achever sa tâche.

Annexe I

Projet de mandat du Groupe des Amis de la présidence sur l'amélioration de la coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies

Il est proposé de créer un Groupe des Amis de la présidence, qui sera composé de représentants d'États Membres et de certains organismes du système des Nations Unies, et qui sera chargé d'examiner plus avant la question de la coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies.

Les questions suivantes devront spécifiquement être traitées dans le cadre des attributions du Groupe des Amis de la présidence :

- a) Les domaines nécessitant prioritairement une coordination et les résultats souhaités par les États Membres;
- b) Les options pour la mise en œuvre de la coordination dans ces domaines et le mécanisme;
- c) Rapport sur ces questions à la Commission de statistique aux quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions de celle-ci, en 2013 et en 2014.

Il est prévu que le Groupe des Amis de la présidence tienne compte, dans ses travaux, des différentes couches du système des Nations Unies, en se concentrant dans un premier temps sur les entités statistiques relevant de la compétence du Secrétariat de l'ONU et des fonds et programmes de l'ONU. Toutefois, si des questions pertinentes en matière de coordination dont la portée dépasse ce domaine de compétence devaient apparaître, le Groupe des Amis de la présidence devrait faire rapport sur ces questions également.